



DEPARTEMENT DU CHER
-
ARRONDISSEMENT DE SAINT-AMAND-MONTROND
-
COMMUNE DE LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

CONSEIL MUNICIPAL
25/11/2022

Date de convocation :
17 novembre 2022

Nombre de membres :20
En exercice : 20
Présents : 14
Votants : 17
Dont 3 pouvoirs

Délibération n° 2022/71

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET EAU

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le
Affiché le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux,
Le 25 novembre à 19h00,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur DUCASTEL Pierre, Maire.

Etaient présents : M. DUCASTEL Pierre (Maire), M. Alexis POUGNET, Mme Solange MOREAU, M. Romain FONTAINE, Mme Christine COMBEMOREL, M. Franck GABIGNON, Mme Christelle BEZE, M. Guy HENRY, Mme Catherine CLAUDET, Mme BRETON Muriel, Mme Nathalie LASSERRE, M. Guillaume PERDRIX, M. Nicolas THOMAS, M. Alain PAQUET

Absents excusés : Mme Christine BONNEFOY-CLAUDET, (pouvoir à Christelle BEZE), Mme Danièle FONTAINE (pouvoir à Catherine CLAUDET), M. BOISSIER Wilfried (pouvoir à Guillaume PERDRIX), M. Sylvain RABOT, M. Anthony GARINIE, (pouvoir à Mme BEZE), M. MAUPASTE Alexis (pouvoir à M. Alexis POUGNET)

Secrétaire de séance : M. Romain FONTAINE

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET EAU

Il est demandé de conseil municipal de procéder au vote de la décision modificative suivante :

18108 Code INSEE	COMMUNE DE LA GUERCHE SUR L AUBO EAU LA GUERCHE 319	DM n°2 2022
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

AJUSTEMENT DE CREDITS BUDGETAIRES EN FONCTIONNEMENT

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6228 : Divers	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6411 : Salaires, appointements, commissions de base	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	15 000.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la décision modificative ci-dessus présentée.

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le



ID : 018-211801089-20221125-2022_71AR-DE

Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de

Fait à La Guerche sur l'Aubois, le 5/10/2022

M. le Maire

Signature

.....

Pierre DUCASTEL

M. le Secrétaire de séance

Signature

.....

Romain FONTAINE

Diffusion sur le site internet de la commune le : 29/11/2022

Transmis au contrôle de légalité le : 29/11/2022

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Le Maire

Pierre DUCASTEL